

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUILLET COMPTE RENDU

Présents : Guillaume BONIN – Didier MAZILLE – Pascale MANFREDI - Bertrand YVAIN - Brigitte AUBERT – Roxane RAHIMI – Marie France CONSTANT - André JOUVE –Hervé DUPIN

Procurations: P. GLACHANT pour D. MAZILLE – A. VAN DONGEN pour B. AUBERT

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance

Didier MAZILLE est proposé comme secrétaire de séance

VOTE: 10 voix pour

2. Approbation du CR du 11 Avril 2024

VOTE: 10 voix pour

3. <u>Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations</u>

- Signature d'un CDD du 2/05/2024 au 15/09/2024 pour la gestion de camping/gîte

4. Échos des délégations intercommunales et syndicales

Pascale MANFREDI, pour la CDC, rapporte :

- Le PAiT (Projet Alimentaire intercommunal de Territoire) avance avec un travail autour de la restauration collective, le compostage et agriculture moins gourmande en eau. Ce projet concerne les 3 CDC (Les Vans, Gorges de l'Ardèche, Beaume-Drobie)
- La CDC avait répondu à un appel à projet « précarité » qui a permis de bénéficier du Pacte des Solidarités, dispositif de l'État. La CDC avait présenté un projet pour apporter un soutien financier aux structures sociales en difficulté. Ce projet a été retenu, le Pacte des Solidarités est en cours de signature et devrait venir soutenir financièrement le Centre social
- Pascale MANFREDI évoque aussi le retard pris pour le chantier de la crèche. L'entreprise ayant réalisé la structure bois a fait faillite. Elle n'a donc pas rendu les plans d'exécution de la structure bois, or le bureau de contrôle doit valider la résistance de cette structure à l'aléa sismique faible. En l'absence des plans, le "visa" de sécurité n'est pas donné, et même si tout est prêt, l'ouverture est retardée. Un bureau d'étude vient d'être choisi pour établir ces plans, on espère que ce travail ira le plus vite possible.

5. Administration Générale

11 présents avec l'arrivée de M. Hervé DUPIN

a. <u>Signature Convention Coucoulude</u>

Le comité territorial d'Ardèche de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade travaille actuellement sur un nouveau plan de gestion des espaces naturels d'escalade.

Le site d'escalade de Coucoulude sur la commune de Valgorge est concerné par ce plan de gestion. Le comité propose une campagne de conventionnement tripartite entre le propriétaire de la parcelle sur laquelle se trouve le site d'escalade, le Maire de la commune de Valgorge et le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Cette convention a pour objet de permettre l'accès et la pratique du public sur des sites naturels d'escalade privés inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et vise également à dégager le propriétaire de toute responsabilité en cas d'accident.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve la convention proposée pour le site de Coucoulude. La commune de Valgorge, tout en étant favorable au maintien de la pratique actuelle, s'oppose à ce que ce site soit davantage mis en avant et rappelle que l'accès est pédestre

Autorise le Maire à signer la présente convention

VOTE: 11 voix pour

b. *Informations rapport activités annuels : SPL – CDC*

Ce point est reporté au prochain Conseil.

c. Nomination CCAS

Le CCAS, dans chaque commune, a vocation à accompagner toute personne vulnérable et le cas échéant lui fournir une aide financière. Le CCAS est aussi compétent pour donner son avis sur les demandes d'Aide Sociale. Le CCAS dispose d'un budget autonome.

Le CCAS est composé d'élus de la commune, de personnes non élues et des représentants de personnes qualifiées dans le domaine social (associations familiales...)

Actuellement le CCAS en place est composé de

- Membres élus : G. BONIN, D. MAZILLE, P. MANFREDI, A. JOUVE, B. AUBERT, A. VANDONGEN, MF CONSTANT, P. GLACHANT
- Membres non élus : J. POUGET, A. BERNARD, C. OBERTO, P. BERNARD Après sollicitations, 3 personnes ont donné leur accord pour s'impliquer dans la vie du CCAS Il s'agit de Christine GLACHANT – Catherine DUPAUX – Annie MAZILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve les candidatures de Christine GLACHANT, Catherine DUPAUX et Annie MAZILLE pour intégrer la composition du CCAS

VOTE: 11 voix pour

6. Finances

a. Demande de subvention schéma général eau potable

Guillaume BONIN explique que le schéma général de l'eau potable est à prévoir. Le dernier remonte à 2014 avec une durée de 10 ans.

Ce schéma est indispensable, à la fois pour connaître et maîtriser le réseau et obligatoire pour bénéficier de subvention lors de travaux.

Ce schéma général de l'eau potable viendra compléter la réalisation du schéma général d'assainissement fait en 2023.

L'agence de l'eau subventionne à hauteur de 50 % le montant de la réalisation du schéma. Le projet de schéma d'eau potable s'élève à environ 72 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve la demande de subvention à hauteur de 30 000 € auprès de l'agence de l'eau Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires à cette demande

Vote: 11 voix pour

b. Budget AEP: Décision modificative

Sur le budget AEP, section d'investissement, il convient de réévaluer le nombre de branchements à prévoir compte tenu des travaux.

Ces branchements sont réalisés par la commune et refacturés aux habitants

Il est proposé d'augmenter l'opération 131 (réseau d'assainissement) de 15 000 € avec des recettes à la même hauteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la décision modificative pour le budget AEP telle que présentée Autorise le Maire à engager les démarches nécessaires

VOTE: 11 voix pour

c. <u>Budget Chaufferie</u>: <u>Décision modificative</u>

Une décision modificative technique avec une demande de la DGFIP sur des imputations comptables concernant des opérations d'ordre.

Les opérations financières portées aux comptes 1312 – 1313 et 1318 seront portées aux comptes 13912 – 13913 et 13918

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve la décision modificative telle que proposée sur le budget chaufferie Autorise le Maire à engager les démarches nécessaires

Vote: 11 voix pour

d. Demande de subvention Pacte Routier (CD) pour la route de Chastanet

Les travaux prévus pour la réfection de la route de Chastanet sont éligibles aux subventions du CD via le dispositif « Pacte Routier »

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 30 173,04 € HT

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la demande d'une subvention à hauteur de 12 069,22. € (40%) – autofinancement = 18 103,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve la demande de subvention à hauteur de 12 069,22 € auprès du Conseil Départemental via le dispositif « Pacte Routier »

Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires à cette demande

Vote: 11 voix pour

e. <u>Versement indemnités maire et Adjoints</u>

Lors de sa séance du 24 mai 2020, Le Conseil Municipal a délibéré pour fixer le montant du Maire et des adjoints en nommant les attributaires.

La nomination de Bertrand YVAIN comme 3° adjoint le 10/11/2023 n'a pas fait l'objet d'une délibération dédiée ce que la DGFIP nous demande de mettre en œuvre.

Le Maire propose de pallier cet oubli en reprenant le même cadre que celui délibéré en 2020 soit

- Le Maire bénéficie d'une indemnité de fonction à 17% de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Les Adjoints bénéficient d'une indemnité de fonction à 6,6 % de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Annule la délibération n° 2020-05-24-004 du 24 mai 2020

Approuve le versement des indemnités pour le Maire et ses Adjoints tels que présentés Approuve le versement de ces indemnités à

- Guillaume BONIN, Maire 17% de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Didier MAZILLE 1° Adjoint 6,6% de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Pascale MANFREDI VIELFAURE 2° ADJOINT 6,6% de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - Bertrand YVAIN 3° Adjoint 6,6% de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Autorise La maire à engager les démarches nécessaires

Vote: 10 voix pour – 1 abstention (B. YVAIN)

f. Participation de la commune au financement belvédère de Meyrand

Le conseil Municipal aura à débattre ce jour de la participation de la commune à la rénovation du belvédère du Meyrand

Sur le projet initial, la commune de Valgorge avait évoqué une participation de 1000 € au vu des financements attendus.

Au final, le projet, porté par le PNR s'est profondément modifié avec un financement CDC qui s'est réduit. Ces changements ont amené la commune de ne plus vouloir participer au financement (débat au cours d'un exécutif intercommunal).

Aujourd'hui, le projet est en fin de réalisation (inauguration le 12/07) et la question d'un financement de Valgorge, même symbolique est à débattre.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu

Approuve la participation de la commune de Valgorge pour un montant de 300 € Autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à sa réalisation

Vote: 11 voix pour

h. Participation de la commune à la SCIC de Rocles

L'association Le Magasin Général de Rocles (MGR) s'est transformée en Société Coopérative d'Intérêt Collectif anonyme (SCIC SA) à capital variable par décision de son assemblée générale le 13 juin 2024. L'objet social principal est « Magasin d'Epicerie Générale (alimentation, alcool, produits ménagers, artisanat) qui souhaite rendre accessible

Des produits locaux et écologiques, favoriser le développement d'une économie sociale et solidaire de manière durable et maintenir des commerces et services de proximité. »

Les nouveaux statuts prévoient plusieurs catégories d'associés : salariés, clients, partenaires, producteurs, collectivités, et bénévoles.

Il est proposé que la commune de Valgorge fasse acte de candidature pour devenir associée dans la catégorie des collectivités.

Avec l'agrément du conseil d'administration de la société, la commune souscrirait alors au moins 10 parts sociales, d'une valeur nominale de 50€.

Les statuts de la société sont présentés en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu

Approuve la candidature de la commune de Valgorge en vue de la souscription de 10 parts sociales au prix unitaire de 50 € de la SCIC SA Le Magasin de Rocles

Autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à sa réalisation

Vote: 11 Voix pour

7. Questions diverses

- Participation de la commune à la Maison Médicale Pluridisciplinaire de Joyeuse

Didier MAZILLE présente, à partir d'une note de synthèse, la situation. Les médecins ont sollicité la commune de Joyeuse (propriétaire de la MSP pour la partie publique) et la CDC pour obtenir un soutien financier sur leurs charges.

Cette réduction porte exclusivement sur l'étage de la MSP qui comprend 3 studios et une salle commune à disposition des internes accueillis par le fait d'assumer, par l'ensemble des communes de la CDC le loyer (charges d'emprunt) et les fluides. Cela représente une somme d'environ 9 à 10 000 € soit la base de 1€/habitant pour un engagement sur 3 ans.

Un groupe de travail composé d'élus de la CDC (dont fait partie D. MAZILLE) pour affiner et formaliser ce soutien.

Aujourd'hui, au-delà du soutien financier demandé aux communes, la question de la gouvernance (qui, comment) est posée avec des pistes d'actions mais non formalisées. Ce préalable est important et nécessaire pour pouvoir délibérer en toute sérénité.

Compte tenu de ces informations, ce point fera l'objet d'une délibération ultérieurement.

- <u>Travaux le Villard</u>: point d'avancement et étapes à venir :

Guillaume BONIN fait le point sur les travaux démarrés il y a un peu plus d'un mois.

A ce jour :

- Les rues suivantes (Castor, calades des glycines, passage du Pontil, ruelle du Tanargue, Montée du jumelage, Place de la liberté) sont finies ou en passe de l'être. Le chantier avance plus vite que prévu.
- L'entreprise Valette devrait démarrer le chemin de l'Estrade avec une fermeture de la route du lundi au vendredi de 8 h à 17 h avec obligation pour les habitants d'emprunter la DFCI qui fera l'objet d'une « remise en état ».
- Le revêtement provisoire sera fait avant les congés d'été, le 02/08
- En septembre, les entreprises vont démarrer les travaux sur la départementale, de l'EHPAD jusqu'à la place de l'Eyre.

Guillaume BONIN évoque aussi les travaux sur la place de la Pourette, finis à ce jour, qui réorganise l'espace entre terrain de boules et festivités, cheminement pour accéder à la crèche et parking

Enfin Guillaume BONIN rapporte que les travaux ont été réalisés sur le pont submersible qui traverse la Beaume pour monter à Chastanet. Le lit de la rivière a été reconstitué laissant l'eau passer sous le pont.

Le Maire clôt le Conseil de ce jour à 19h50